

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MERCREDI 26 JUIN 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

#### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

#### **EXCUSÉS**

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

2024 - 85

## SITE DU RENOUVEAU A BOURG SAINT-MAURICE - DEMANDE D'INSCRIPTION EN ZONE ECONOMIQUE AU PLU DE LA COMMUNE

Dans le cadre du SCOT de la Tarentaise Vanoise, une étude sur le foncier économique a été menée en 2021-2022 par l'APTV. Ce travail avait pour objectif de faire un état des lieux du foncier économique sur l'ensemble de la Tarentaise et d'étudier les potentiels de développement futur, dans un contexte de rareté de l'offre foncière et immobilière, et de la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette.

Dans le cadre de cette étude et d'après la délibération du 6 février 2024 de l'APTV, le site du Renouveau a été identifié pour être positionné en tant que pôle économique de territoire (en continuité avec la zone des Colombières) avec une forte capacité de rayonnement sur environ 4 ha. Il s'agit du dernier grand tènement économique potentiellement aménageable de tout le territoire de la Tarentaise, présentant de nombreux atouts au regard de la stratégie économique.

Cette étude fait écho au projet de territoire de la Haute Tarentaise qui fait état d'un tissu économique essentiellement lié aux activités de sports d'hiver et de la nécessité de diversifier l'économie territoriale dans des domaines à fort potentiel (artisanat et PME, tertiaire, outdoor, rénovation énergétique, ...).

L'axe 1 du projet de territoire contient l'objectif suivant :

*IMPULSER UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES POTENTIELS DU TERRITOIRE*

*1. Bâtir une stratégie de diversification économique en s'appuyant sur les secteurs à fort potentiel de développement.*

*2. Dynamiser l'entrepreneuriat, la formation et les compétences.*

Dans ce contexte, la commission Développement économique, lors de sa réunion en date du 24 octobre 2023, a validé le principe de lancer courant 2024 une étude visant à bâtir la stratégie économique globale du territoire de la Haute-Tarentaise (état des lieux du tissu économique, identification des filières potentielles à développer et des outils à mettre en œuvre) qui s'appuiera sur 2 sites ayant vocation à devenir des zones communautaires d'activités, au sens de la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- A court terme, le site du Truc à Villaroger pour accueillir des activités artisanales. La maîtrise foncière des terrains est en cours de finalisation et les études lancées.
- A moyen terme, le site du Renouveau, pour accueillir des nouvelles entreprises, en lien avec la future stratégie économique.


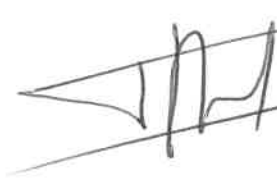
Aussi, il est proposé de demander à la commune de Bourg Saint-Maurice de prendre en compte le souhait de la communauté de communes de réaliser sur le site du Renouveau une future zone d'activités économique communautaire sur une superficie d'environ 4 ha.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de donner une vocation économique au tènement du site du Renouveau sur la commune de Bourg Saint-Maurice pour soutenir la stratégie économique du territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la commune de Bourg Saint-Maurice pour confirmer l'intérêt d'inscrire une future zone d'activités économique sur le site du Renouveau et de prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,**

**Yannick AMET**



HAUTE  
TARENTEISE  
Communauté de Communes